

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

6 JUIN 2012

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 6 JUIN 2012, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M^{me} Claudine Laforge Clouâtre , mairesse de St-Édouard-de-Fabre
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
M. Tomy Boucher , agent de développement
M. Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

06-12-186A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le C. A. souhaite amorcer lors du prochain conseil des maires, une réflexion sur l'accessibilité sociale des projets majeurs de développement tels le parc national d'Opémican, la mine de terres rares Matamec près de Kipawa, les petites centrales hydroélectriques d'Angliers et de Kipawa en particulier.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2012.

06-12-187A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2012 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

06-12-188A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Aucune question n'est posée.

06-12-189A

Approbation pour dépôt au MAMROT (reddition de comptes) des rapports d'activités des municipalités de Belleterre, Laforce, Moffet, Angliers et Nédélec relativement au contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, pour l'année 2011-2012.

M^{me} Caroline Gauthier, agente de développement rural, assiste et présente les rapports d'activités et réponds aux questions des élus.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver les rapports d'activités 2011-2012 des municipalités de Belleterre, Laforce, Moffet, Angliers, Nédélec, ainsi que du Comité de l'Est témiscamien;
- ❖ D'autoriser le préfet à signer lesdits rapports pour et au nom de la MRC de Témiscamingue lesquels font partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récité;
- ❖ Que lesdits rapports soient déposés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) comme prévu à l'entente du 15 mars 2010.

06-12-190A

Autorisation pour l'embauche d'un technicien en prévention incendie (TPI), suite à l'offre d'emploi autorisée par le C. A. le 2 mai 2012 (Réf. : résolution n° 05-12-163A).

Considérant l'offre d'emploi publique pour l'embauche d'un technicien en prévention incendie autorisée par le C. A. le 2 mai 2012, résolution n° 05-12-163A;

Considérant les recommandations du Comité de sécurité incendie de la MRCT à ce sujet;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu majoritairement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. François Gingras de Ville-Marie, à titre de technicien en prévention incendie (TPI).

M. Gingras a comme formation :

- AEC en Technique de prévention des incendies (TPI) (Collège Montmorency)
- Officier non urbain (2011)
- Désincarcération (2011)
- Autosauvetage (2010)
- Pompier I (2009)

La MRCT a adopté son schéma de couverture de risques le 18 août 2010, lequel est entré en vigueur le 27 août 2010. Dans cette perspective, le mandat du TPI consiste entre autres à :

- Procéder aux inspections des risques élevés et très élevés sur le territoire et rédiger les plans d'intervention de ces risques;
- Mettre en œuvre et assurer le suivi d'un programme de sensibilisation du public et de prévention incendie.

Entrée en fonction : Le 18 juin 2012

Salaire : 20,88 \$ / heure – 35 heures / semaine
38 000 \$ / année

M. Gingras est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT. La période de probation est de six mois. L'horaire de travail est flexible (selon les besoins). Le temps supplémentaire autorisé est mis en banque à « taux simple ».

<u>Enregistrement du vote :</u>	
	Nombre
Pour	4
Contre	1
M. Philippe Barette de Témiscaming vote contre l'adoption de la proposition requérant d'abord du gouvernement les moyens financiers nécessaires pour nos nouveaux mandats.	
Résolution adoptée majoritairement	

06-12-191A

Gestion des matières résiduelles.

Le C. A. prend acte des constats d'infraction reçus du ministère de l'Environnement concernant quatre dépôts en tranchée dans la MRCT :

➤ St-Édouard-de-Fabre	:	116 911,17 \$	(signifié le 25 avril 2012)
➤ Notre-Dame-du-Nord	:	61 915,26 \$	(30 avril 2012)
➤ Témiscaming	:	62 720,98 \$	(2 mai 2012)
➤ Laforce	:	57 885,31 \$	(14 mai 2012)
➤ MRCT	:	<u>211 640,00 \$</u>	(22 mai 2012)
Total		511 072,72 \$	

Les assureurs, entre autres la Mutuelle des municipalités du Québec dans le cas de la MRCT, a avisé « qu'aucune couverture d'assurance n'est disponible à cet égard. La MMQ ne pourra prendre en charge la dépense de la municipalité / MRC dans la gestion des constats d'infraction ni assurer le versement de la pénalité et des frais recherchés. Les dommages payables en réparation d'un préjudice effectif ou d'une perte économique excluent les dommages punitifs ou exemplaires ».

Une séance de travail (étude des dossiers) est prévue avec M^e Denise Descôteaux le 11 juin 2012; suivra un état de situation, concernant les étapes subséquentes et une prévision budgétaire pour considération à la Table des maires.

06-12-192A

Le point concernant les conditions de travail de M. Michaël Gaudet, mécanicien à l'Écocentre (Réf. : résolution n° 05-12-159A du 2 mai 2012).

Considérant la résolution n° 05-12-159A adoptée par le C. A. du 2 mai 2012;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ Que les conditions de travail de M. Michaël Gaudet, mécanicien à l'Écocentre, soient convenues comme suit :

Salaire : Depuis la date d'entrée en fonction le 16 avril 2012 jusqu'au 15 octobre 2012 le taux horaire est de 23,50 \$. Passé cette période de probation, à compter du 15 octobre 2012, s'il y a lieu, le taux horaire sera de 25 \$ à 40 heures / semaine.

Entre autres, l'horaire de travail est flexible (selon les besoins de l'Écocentre). Le temps supplémentaire autorisé est mis en banque à « taux simple ».

06-12-193A

Rénovation à l'Écocentre. Rapport de soumissions reçues et octroi d'un contrat pour l'aménagement d'une fosse septique à l'Écocentre (Projet n° 10-2012).

Considérant l'appel d'offres par voie d'invitation n° 10-2012, autorisé par le comité administratif le 7 mars 2012, résolution n° 03-12-081A, concernant l'aménagement d'une fosse septique à l'Écocentre, estimé à 25 000 \$;

Considérant les soumissions reçues et jugées conformes au devis de soumission du 11 mai 2012;

1. Les Entreprises N. Vachon ont déposé une soumission conforme de 18 108,56 \$, taxes incluses.
2. Construction Girard a déposé une soumission conforme de 18 396 \$, taxes incluses.

Considérant les recommandations de l'ingénieur;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à « Les Entreprises N. Vachon » de St-Eugène-de-Guigues, étant le plus bas soumissionnaire, le contrat pour l'aménagement d'une fosse septique à l'Écocentre, pour la somme de 18 108,56 \$, taxes incluses.

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante de la présente résolution.

Le préfet et le secrétaire-trésorier – directeur général, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, la soumission reçue, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre le fournisseur « Les Entreprises N. Vachon » de St-Eugène-de-Guigues et la MRC de Témiscamingue.

06-12-194A

Conditions de location de notre broyeur à l'Écocentre.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser selon la disponibilité de l'équipement et les besoins de l'Écocentre, la location de notre broyeur horizontal de marque Morbark Wood Hog 3600, année 2005, aux conditions suivantes :

Taux horaire :

300 \$ incluant l'opérateur, le diesel et le remplacement des marteaux au besoin.

Le **transport** de l'Écocentre est à la charge du locataire; un entrepreneur local est disponible au taux de 80 \$ / heure sur demande.

Utilisation :

L'équipement doit être utilisé dans des conditions normales d'opération. L'équipement est conçu pour broyer du bois, mais peut aussi servir à broyer des matériaux secs (matériaux de construction).

Si l'équipement est endommagé dans des conditions anormales d'opération (broyage de pierre, béton, brique, métal, etc.), le coût des réparations devra être assumé par le locataire.

Le gestionnaire de l'Écocentre est responsable de ce service.

Autorisation pour l'acquisition de logiciel de gestion des constats pour le fonctionnement de la Cour municipale (7 500 \$, taxes incluses).

06-12-195A

Considérant l'entente intermunicipale conclue le 21 septembre 2011 portant sur l'utilisation des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux et des constats émis par la Sûreté du Québec (Cour municipale);

Considérant que la Ville de Ville-Marie assure le rôle de mandataire de ladite entente, comprenant entre autres les communications auprès des municipalités, de la Sûreté du Québec, de la Cour du Québec, de la Société de l'assurance automobile du Québec, de même que la compilation de rapports, statistiques, occasionnant une gestion lourde et complexe;

Considérant qu'il existe sur le marché un logiciel (module) de gestion de constats adaptable à nos besoins et permettant le réseautage de tous les partenaires dont les municipalités locales conformément aux règles applicables en cette matière;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue finance l'acquisition du logiciel « Module Gestion des constats » pour la somme de 6 500 \$, plus taxes, pour le bénéfice de l'ensemble des municipalités dans la MRC de Témiscamingue.

La Ville de Ville-Marie assurera le fonctionnement du service, les frais annuels d'utilisation dudit module estimés à 5 724 \$ plus taxes, seront répartis entre les municipalités participantes selon les modalités prévues à l'entente.

La Ville de Ville-Marie, à titre de mandataire de l'entente, est responsable de l'acquisition des produits, biens et services requis pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

La MRCT anticipe que les modalités de gestion du service permettent un remboursement à la MRCT de ladite somme de 6 500 \$, plus taxes, réparti sur cinq ans.

06-12-196A

Avis sur la demande de Communication-Témiscamingue à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de radiocommunication et de réseau d'urgence et de sécurité publique (réseau rural Internet haute vitesse) lot 33-1, rang 8, canton Devlin dans la municipalité de Laforce (dossier 402597).

Considérant la demande de Communication-Témiscamingue, organisme fournissant des services d'utilité publique, requérant de la CPTAQ une utilisation à une fin autre que l'agriculture lot 33-1, rang 8, canton Devlin dans la municipalité de Laforce (dossier 402597);

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser le projet de Communication-Témiscamingue.

Nature de la demande

Il s'agit de l'implantation d'une tour de radiocommunication et de réseau d'urgence et de sécurité publique (réseau rural Internet haute vitesse).

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Il s'agit d'un site sans intérêt pour l'agriculture (endroit rocheux);
- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes en ce qui concerne les odeurs).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet soumis par Communication-Témiscamingue ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le projet soumis par Communication-Témiscamingue est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Conformité avec les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles

Dans ses orientations déposées en décembre 2001, le gouvernement précise que la zone agricole peut fournir les espaces nécessaires à des activités non agricoles à certaines conditions. Notamment, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace en zone blanche. Ainsi, le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles.

06-12-197A

Dossiers du Pacte rural.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les transactions suivantes au Pacte rural :
 - **Année 2012.**
Projet autorisé « Virage numérique au Théâtre du Rift »
Corporation Augustin-Chénier
Montant autorisé : 12 500 \$ – Montant réclamé : 12 500 \$
Coût total : 66 195 \$
 - **Année 2012.**
Projet d'une station de recherche en agriculture à Notre-Dame-du-Nord
Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Cinquième et dernier versement : 20 000 \$ / an à la Fondation de l'UQAT, totalisant 100 000 \$

Développement de services à la Station de recherche en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue à Notre-Dame-du-Nord.

06-12-198A

Considérant les besoins en région en matière de recherche et développement en agriculture et en agrotransformation dans le contexte de la crise financière dans ce secteur d'activité, de l'incertitude sur l'avenir de la ferme expérimentale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Kapuskasing ainsi que les services de base dans ce domaine dont l'abattage;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer toute démarche ayant pour objectif de consolider et de diversifier les services et activités de la Station de recherche en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue à Notre-Dame-du-Nord.

06-12-199A

Renouvellement d'assurances générales de la MRCT 2012-2013.

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement pour un an à compter du 20 juin 2012 du contrat d'assurances générales de la MRCT avec la Mutuelle des municipalités du Québec, comme suit :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Bâtiment (MRC) ⁽¹⁾						
1 241 000 \$ en 2005-2006						
1 587 230 \$ en 2006-2007						
1 634 847 \$ en 2007-2008						
1 683 892 \$ en 2008-2009	3 862,00 \$	3 977,00 \$	4 096,00 \$	4 253,00 \$	4 315,00 \$	4 504,00 \$
1 734 409 \$ en 2009-2010						
1 786 442 \$ en 2010-2011						
1 840 035 \$ en 2011-2012						
1 891 631 \$ en 2012-2013						
Bâtiment (Écocentre) ⁽²⁾						
930 000 \$ en 2008-2009						
957 900 \$ en 2009-2010	0,00 \$	1 661,00 \$	2 263,00 \$	2 349,00 \$	2 383,00 \$	2 487,00 \$
986 637 \$ en 2010-2011						
1 016 236 \$ en 2011-2012						
1 046 723 \$ en 2012-2013						
Contenu						
100 000 \$ en 1991-1992						
160 000 \$ en 1992-2000	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
300 000 \$ en 2001-2002						
399 122 \$ en 2012-2013						
Documents de valeurs						
1 000 000 \$	1 214,00 \$	1 214,00 \$	1 214,00 \$	1 214,00 \$	1 232,00 \$	1 286,00 \$
Équipement informatique ⁽³⁾						
4 591 \$ en 1996-1997						
14 600 \$ en 2002-2003						
22 600 \$ en 2009-2010	96,00 \$	96,00 \$	148,00 \$	96,00 \$	97,00 \$	101,00 \$
22 600 \$ en 2010-2011						
22 600 \$ en 2011-2012						
26 100 \$ en 2012-2013						

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Responsabilité civile générale 2 000 000 \$	2 813,00 \$	2 813,00 \$	2 813,00 \$	2 813,00 \$	2 854,00 \$	2 979,00 \$
Responsabilité municipale 1 000 000 \$	1 398,00 \$	1 398,00 \$	1 398,00 \$	1 398,00 \$	1 418,00 \$	1 480,00 \$
Fidélité des employés 5 000 \$ / employé	136,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	138,00 \$	144,00 \$
Assurance des loyers 88 000 \$	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base
Assurance des pertes d'exploitation 25 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Bris de machine	446,00 \$	651,00 \$	734,00 \$	755,00 \$	778,00 \$	801,00 \$
Adhésion 2006-2007 (MMQ)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Responsabilité civile Code criminel du Canada Avenant C-21	1 090,00 \$	1 090,00 \$	1 090,00 \$	1 090,00 \$	1 106,00 \$	1 154,00 \$
Camions ⁽⁴⁾ 900 000 \$	0,00 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$
Autres machineries ⁽⁵⁾ 539 213 \$	0,00 \$	229,00 \$	229,00 \$	229,00 \$	232,00 \$	3 426,00 \$
TOTAL	11 055,00 \$	16 468,00 \$	17 324,00 \$	17 536,00 \$	17 756,00 \$	21 565,00 \$
Augmentation prime	(7,6%)	(49 %)	(5,2 %)	(1,2 %)	(1,2 %)	(21,45 %)*

⁽¹⁾ Bâtiment	1 526 274 \$	(1 481 819 \$ x 3 %)
Contenu	365 357 \$	(354 716 \$ x 3 %)
Pertes d'exploitation	0 \$	(non inclus)
Total	1 895 236 \$	

⁽²⁾ Écocentre	675 305 \$	(655 636 \$ x 3 %)
Contenu	33 765 \$	(32 782 \$ x 3 %)
Garage	337 653 \$	(327 818 \$ x 3 %)
Total	1 046 723 \$	

⁽³⁾ Système GPS	6 300 \$
Ordinateur portable	4 900 \$
Projecteur infocus	3 400 \$
2 Tablette PC (évaluation)	8 000 \$
Timbreuse P7EC	3 500 \$
Total	26 100 \$

⁽⁴⁾ Camions	900 000 \$	
⁽⁵⁾ Autres machineries	539 213 \$	2012-2013 Prime hausse (17.93%)* Valeur 504 213\$ (Broyeur + excavatrice)
Total	1 439 213 \$	

N. B. : L'augmentation de la prime est due en bonne partie à l'acquisition de machinerie et nouveaux équipements à l'Écocentre en 2011.

06-12-200A

Appui à la Fédération des villages-relais du Québec dans sa démarche requérant du ministère des Transports du Québec d'améliorer la visibilité des villages-relais pour la population et d'assurer la pérennité du programme.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la Fédération des villages-relais du Québec dans sa démarche requérant du ministère des Transports du Québec d'améliorer la visibilité des villages-relais pour la population et d'assurer la pérennité du programme.

Au Témiscamingue, la ville de Témiscaming et la municipalité de Duhamel-Ouest comptent parmi les 38 villages-relais du Québec, en place depuis quatre ans.

Ce programme s'inscrit parfaitement dans la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

06-12-201A **Plaintes des hôteliers concernant l'hébergement illégal.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer l'Association des hôteliers de l'Abitibi-Témiscamingue dans leur démarche requérant l'implication du ministère du Tourisme dans la problématique de location de chambres privées – vs – les hôteliers de la région.

Certains hôteliers vivent une compétition illégale depuis plusieurs années; réclame du Ministère des règles uniformes justes et équitables pour tout le monde.

06-12-202A **Appui envers le premier consensus québécois et canadien de lutte à la contrebande de tabac.**

Attendu que le Comité des finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac.

Attendu que la première recommandation proposée se lit comme suit (extrait) :

« Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des cinq parties consacrée à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones. »

Attendu qu'il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question.

Attendu que la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation dans leur démarche requérant du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral la création d'une commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

06-12-203A **Renouvellements d'adhésion 2012.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement d'adhésion 2012 auprès des organismes suivants :
 - Réseau québécois de Villes et Villages en santé : 100 \$
 - Solidarité rurale du Québec : 250 \$
 - Conseil régional de l'environnement (CREAT) : 100 \$

Le tout, conformément au budget de la MRCT pour l'année 2012.

06-12-204A **Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue.**

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Louis-Philippe Dénommé, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

———//———

M. Arnaud Warolin, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet :

Demandeur : Corporation de développement Gaboury (municipalité de Latulipe-et-Gaboury)

Montant demandé : 33 128,41 \$ pour des honoraires professionnels, cotisations à SOPFIM et SOPFEU, voirie et autres travaux forestiers.

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe et vente de lots épars)	202 260,01 \$
Retraits (projets) 139 261,61 \$ + 33 128,41 \$	-172 390,02 \$
Solde	29 869,99 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la Corporation de développement Gaboury (municipalité de Latulipe-et-Gaboury).

06-12-205A

Gestion de la Table « Gestion intégrée des ressources (GIR) » au Témiscamingue.

Le C. A. prend acte d'une lettre datée du 31 mai 2012 dans laquelle la Société de développement (SDT) nous informe qu'elle cessera d'assumer la coordination de la Table GIR à partir du 30 juin 2012.

Le nouveau régime forestier, définissant entre autres la composition et le mandat des Tables GIR, entrera en vigueur le 1^{er} avril 2013.

Pour cette période de transition, il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De confier l'intérim de la Table GIR à notre service d'aménagement du territoire en collaboration avec la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue qui prendra en charge entre autres l'animation des rencontres, le tout selon les dispositions de la politique et de la loi à cet égard;
- ❖ La Table GIR pourra en temps opportun soumettre à la MRCT ses recommandations sur une structure fonctionnelle d'avenir.

06-12-206A

Service d'évaluation – Rapport d'activités.

Le C. A. prend acte du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2011 au 15 mai 2012, ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

06-12-207A

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le C. A. prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 avril au 15 mai 2012		
Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 505,94 \$
Arnaud Warolin	Préfet	3 780,24 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 850,60 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 385,30 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 246,26 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	44 071,20 \$
--	--------------

Rémunération des maires	8 246,55 \$
-------------------------	-------------

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200534	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	20 700,00 \$
C1200535	GESTION DE PROJET GROUPE 2	900,00 \$
C1200536	L'UNIVERS DU MODULAIRE INC.	57 862,65 \$
C1200537	ASSOCIATION PLACE AU SOLEIL	825,40 \$
C1200538	BEAUDOIN FRANCINE	1 013,49 \$
C1200539	BERGERON CAROLINE	240,00 \$
C1200540	BERGERON DENIS	65,67 \$
C1200541	CAMIONS ROUANDA INC.	2 222,89 \$
C1200542	CENTRE DU CAMION MABO	749,25 \$
C1200543	CHAMPAGNE RAYMOND	16,52 \$
C1200544	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	14 480,12 \$
C1200545	COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES MUN.	1 373,22 \$
C1200546	COMITÉ RÉCRÉATIF DE GUIGUES	600,00 \$
C1200547	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TEMISCAMINGUE	3 073,96 \$
C1200548	CONSULTATION A ⁺	134,00 \$
C1200549	CORRIVEAU PIERRETTE	39,78 \$
C1200550	CÔTÉ MARJOLAINE	167,20 \$
C1200551	ÉCOLE DES MÉTIERS DE LA CONS. MONTRÉAL	2 451,91 \$
C1200552	GAUDET MICHAËL	186,74 \$
C1200553	GAUTHIER CAROLINE	188,92 \$
C1200554	GAUTHIER MANON	89,80 \$
C1200555	GINGRAS MARJORYE	353,52 \$
C1200556	GINGRAS PIERRE	261,78 \$
C1200557	GOULET LINDY	675,00 \$
C1200558	GRONDIN ÉMILY	675,00 \$
C1200559	IMPRIMACTION	295,42 \$
C1200560	LE GROUPE CAF	1 824,54 \$
C1200561	LES ARTS ET LA VILLE	550,00 \$
C1200562	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	2 044,10 \$
C1200563	LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	274,70 \$
C1200564	BEAUSÉJOUR LOUISE, TRADUCTRICE	43,74 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200565	MINISTRE DES FINANCES	271,00 \$
C1200566	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	45,99 \$
C1200567	PÉTRIN RICHARD	164,61 \$
C1200568	RIVEST CHRISTELLE	50,76 \$
C1200569	ROBINSON LÉONARD	8,73 \$
C1200570	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	13 165,57 \$
C1200571	SEAO - CONSTRUCTO	230,26 \$
C1200572	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	1 553,73 \$
C1200573	T.S.C. INC.	229,90 \$
C1200574	TACT INTELLIGENCE CONSEIL	8 378,81 \$
C1200575	TRANSPORT GILLES PAQUETTE	478,30 \$
C1200576	VILLE DE TÉMISCAMING	1 600,00 \$
C1200577	ÉCOLE GILBERT-THÉBERGE	144,00 \$
C1200578	HYDRO-QUÉBEC	2 734,24 \$
C1200579	REVENU QUÉBEC	10 777,60 \$
C1200580	VISA DESJARDINS	751,49 \$
C1200581	ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX	495,00 \$
C1200582	BERNIER NICOLE	10 000,00 \$
C1200583	BROUILLARD CLAUDINE	62,50 \$
C1200584	CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER INC.	613,39 \$
C1200585	COTTEN JEAN	690,00 \$
C1200586	DROUIN JÉRÔME	4 100,00 \$
C1200587	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	2 451,91 \$
C1200588	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	67,27 \$
C1200589	GAUTHIER CAROLINE	142,30 \$
C1200590	JACQUES MONIA	44,53 \$
C1200591	KING SIMON	423,15 \$
C1200592	LE CENTRE	1 006,03 \$
C1200593	MARTINEAU JEAN	146,00 \$
C1200594	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	1 379,97 \$
C1200595	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	2 223,00 \$
C1200596	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	2 223,00 \$
C1200597	ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QC	57,49 \$
C1200598	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	6 535,49 \$
C1200599	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	172,46 \$
C1200600	VILLE DE TÉMISCAMING	918,75 \$
C1200601	VILLE DE VILLE-MARIE	2 223,00 \$
C1200602	TÉLÉBEC LTÉE	2 793,10 \$
C1200603	GAUDET VICTOR	5 000,00 \$
C1200604	GAUDET VICTOR	300,00 \$
C1200605	9005-3703 QUÉBEC INC.	3 380,27 \$
C1200606	AUBUT FRANCINE	40,00 \$
C1200607	BERGERON CAROLINE	260,00 \$
C1200608	CENTRE A.T.C. INC.	1 145,93 \$
C1200609	CENTRE THÉMATIQUE FOSSILIFÈRE	20 000,00 \$
C1200610	COMITÉ DE DIVERSIFICATION	20 250,00 \$
C1200611	COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE	397,79 \$
C1200612	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	1 513,14 \$
C1200613	DUFAULT DANIEL	1 214,51 \$
C1200614	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	1 240,00 \$
C1200615	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	201,00 \$
C1200616	GAUDET MICHAËL	44,83 \$
C1200617	J. DROLET ET FILS LTÉE	714,04 \$
C1200618	JACQUES MONIA	114,14 \$
C1200619	JOURNAL LE CONTACT	255,48 \$
C1200620	LE REFLET	870,94 \$
C1200621	LES ATELIERS KAMI INC.	3 712,74 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200622	LES ENTREPRISES FOBART ENR.	3 121,57 \$
C1200623	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	60,00 \$
C1200624	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	14 100,00 \$
C1200625	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	2 806,97 \$
C1200626	PELLERIN KATY	231,54 \$
C1200627	PUBLICATIONS CCH LTÉE	362,25 \$
C1200628	PÉTRIN GUY	10 000,00 \$
C1200629	PÉTROLES TÉMIS	4 685,37 \$
C1200630	ROCT	500,00 \$
C1200631	RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX	57,48 \$
C1200632	SERVICE MÉCANIQUE GILBERT	401,68 \$
C1200633	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	2 603,74 \$
C1200634	SMI INFORMATIQUE	1 740,81 \$
C1200635	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	459,91 \$
C1200636	STATION SERVICE P. GINGRAS	870,84 \$
C1200637	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	3 563,86 \$
C1200638	TEMLAC LTÉE	70,71 \$
C1200639	TRANSPORT GILLES PAQUETTE	486,86 \$
C1200640	WAROLIN ARNAUD	879,56 \$
C1200641	XEROX CANADA LTÉE	656,29 \$
C1200642	REVENU QUÉBEC	11 196,16 \$
C1200643	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CAN.	8 139,36 \$
C1200644	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	6 324,04 \$
C1200645	BLANCHETTE CHRISTIAN	2 900,00 \$
C1200646	BOUGIE RÉNALD	10 000,00 \$
C1200647	BROUILLARD-FLEURY THÉRÈSE	10 000,00 \$
C1200648	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIP. ROULANT	121,00 \$
C1200649	CKVM	1 062,71 \$
C1200650	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	767,68 \$
C1200651	COLBOURNE LIZ A. ET CAROLL KAREN	12 299,00 \$
C1200652	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	13 445,78 \$
C1200653	DÉPANNÉUR RACHEL ROY	1 997,15 \$
C1200654	DÉPANNÉUR BÉCO	3 553,22 \$
C1200655	DÉPANNÉUR ULTRAMAR	2 388,49 \$
C1200656	GARAGE MARC CÔTÉ	833,03 \$
C1200657	GARAGE W. LACASSE INC.	1 948,22 \$
C1200658	GOUPIL PAULINE & ROCHELEAU EUGÈNE	6 386,00 \$
C1200659	GROUPE STAVIBEL INC.	222,65 \$
C1200660	GROUPE ULTIMA INC.	600,00 \$
C1200661	GUÉRIN NATHALIE	25,00 \$
C1200662	LA COOP VAL-NORD	365,86 \$
C1200663	LABELLE SOPHIE	61,92 \$
C1200664	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	569,01 \$
C1200665	LE GROUPE SYSTÈME FORÊT INC.	114,98 \$
C1200666	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	3 805,17 \$
C1200667	LETTREGE FRANS GAUTHIER	32,19 \$
C1200668	MULTITECH ENVIRONNEMENT	64 489,29 \$
C1200669	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	137,50 \$
C1200670	MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY	137,50 \$
C1200671	PITNEY WORKS	1 724,63 \$
C1200672	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	33,09 \$
C1200673	RADIO-COM JBM INC.	4 566,30 \$
C1200674	SERVICE SANI-TRI	27 650,75 \$
C1200675	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	661,72 \$
C1200676	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	3 299,10 \$
C1200677	TACT INTELLIGENCE CONSEIL	754,10 \$
C1200678	TRANSPORT G.G.R. LTÉE	514,40 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200679	TRANSPORT SYMKAM ENR.	5 722,64 \$
C1200680	VEOLIA	532,91 \$
C1200681	VILLE DE ROUYN-NORANDA	287,44 \$
C1200682	VILLE DE VILLE-MARIE	137,50 \$
C1200683	BELL MOBILITÉ	331,71 \$
C1200684	HYDRO-QUÉBEC	1 730,87 \$
C1200685	TÉLÉBEC LTÉE	882,23 \$
C1200686	VISA DESJARDINS	1 103,51 \$
	TOTAL	515 902,71 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 juin 2012.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

06-12-208A

Laniel – Demande 1 892 \$ - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013.

Considérant les articles 7 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, chapitre 0-9) concernant la gouvernance en territoire non organisé;

Considérant le rapport du Comité municipal de Laniel au sujet du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013;

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 1 892 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- ❖ Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

06-12-209A

Informations et suivi des dossiers.

➤ **Gestion des déchets en territoire non organisé :**

Le C. A. prend acte d'une lettre reçue de la municipalité de Kipawa, requérant de la MRCT des efforts supplémentaires pour un meilleur contrôle des déchets le long des chemins forestiers en TNO, secteur Sud.

La situation sera révisée selon les besoins.

➤ Disponibilité forestière au Témiscamingue :

Le nouveau régime forestier entre en vigueur le 1^{er} avril 2013.

Il est convenu d'entreprendre des pourparlers auprès du Forestier en chef, dans le but d'être informé de la situation qui prévaut chez nous.

La MRCT questionne également les méthodes concernant la mise en marché des bois et réitère son objectif de transformation locale.

Tembec a repris ses opérations à l'usine Béarn sur une base permanente; les usines de la Commonwealth Plywood à Belleterre pourraient également reprendre leurs activités dans les prochains mois! (à suivre).

06-12-210A Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

Aucune question n'est posée.

06-12-211A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain C. A. : 1^{er} août 2012 – Bonnes vacances!

Il est 19 h.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.